



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 janvier 2012

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Délibération n° D20110639

PLACE DU DONJON - RECONQUETE DES ESPACES PUBLICS DE LA
PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS - AVENANT N°4 AU MARCHE
DE MAITRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 20 janvier 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane METAYER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Josiane METAYER

Excusés :

Conseillers :

M. Alain BAUDIN
M. Guillaume JUIN
Mme Gaëlle MANGIN

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE PLACE DU DONJON - RECONQUETE DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS - AVENANT N°4 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la place du Donjon et de ses abords.

Dans ce cadre, la Ville de Niort a sollicité en 2010 un diagnostic anticipé sur les abords du Donjon qui a révélé la présence sous la terrasse en remblais des restes de la courtine et de la salpêtrière. Aussi, en mai 2011 le Préfet de Région a pris un arrêté de prescription de fouilles archéologiques préventif sur la parcelle des abords du Donjon.

Afin de procéder à ces fouilles, la Ville a lancé un appel d'offres sur la base du cahier des charges scientifiques établi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes. A la réception des offres, la collectivité a été confrontée à un montant de fouilles archéologiques qui, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Ville, ne peut être supporté.

C'est dans ce contexte particulier qu'il n'est pas envisageable pour l'instant de réaliser des aménagements prévus sur le périmètre visé par la prescription de fouilles archéologiques.

Cependant, il nous faut maintenir les objectifs d'embellissement du projet car il n'est pas souhaitable de maintenir les abords du Donjon dans son état de délaissement alors que tout le centre ville vit une requalification majeure.

Le projet aux abords du Donjon doit être reconsidéré en tenant notamment compte du fait que les aménagements sur la terrasse ne doivent ni affecter les éléments du patrimoine archéologique, ni obérer la réalisation future de fouilles archéologiques, tout en maintenant le calendrier initial du projet et en contrôlant l'enveloppe financière initiale.

Les études de maîtrise d'œuvre engagées doivent ainsi être revues. La rémunération supplémentaire de la maîtrise d'œuvre pour la reprise de ces études s'élève à 46 000 €HT.

La rémunération initiale de la maîtrise d'œuvre, établie après les avenants 1, 2 et 3 fixée à 460 836,35 € HT (phase 1 & 2, mission complémentaire 1 & 2), s'élève désormais à 506 836,85 € HT, soit une augmentation de 9,98% (11,46% depuis la signature des marchés).

Afin de rester dans les équilibres financiers affectés à l'opération, l'enveloppe financière assignée aux travaux, initialement fixée à 3 400 000 € HT (phase 1 et 2) est diminuée de 46 000 € HT soit 3 354 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la place du Donjon et de ses abords ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE